





DÉCLARATION D'AFFILIATION

Adhérent	Les réponses aux présentes questions sont obligatoires.
	N° SIRET L L L L L L L L L L L L L L L L L L L
Participant	Les réponses aux présentes questions sont obligatoires
Nom de naissance	
	Né(e) le
ituation de famille 🔲 Marié(e) 🔲 Célibataire 🛚	☐ Veuf(ve) ☐ Séparé(e) ou divorcé(e) ☐ Pacsé(e)
☐ En concubinage depuis plus	de 2 ans (ou avec un enfant issu d'un concubinage de moins de 2 ans)
Nombre d'enfants à charge L	
Catégorie	vant pas des articles 4, 4 bis et 36 de la CCN du 14 mars 1947)
🗆 Cadre (salarié relevant de	s articles 4,4 bis et 36 de la CCN du 14 mars 1947) : \square Art.4 \square Art.4 bis \square Art. 36
·	Salaire annuel brut limité à la TA perçu au cours de l'année civile
	oui depuis quelle date ?
ravaillez-vous à temps partiel? 🔲 oui 📙 non Si	oui : pour motif médical ? 🗌 oui 🗌 non 🛮 votre temps de présence ?
Bé	néficiaire du capital décès
	par ordre de préférence et sous réserve des modalités particulières précisées ci-après :
	r un PACS du participant, ou au concubin, à défaut et par parts égales aux enfants du participant nés, ifs, à défaut de descendance directe, par parts égales entre eux, à ses parents, à défaut, à ses grands-
à naître, vivants ou représentés, légitimes, reconnus ou adopt	r un PACS du participant, ou au concubin, à défaut et par parts égales aux enfants du participant nés, ifs, à défaut de descendance directe, par parts égales entre eux, à ses parents, à défaut, à ses grands- itiers.
à naître, vivants ou représentés, légitimes, reconnus ou adopt parents survivants, à défaut de tous les susnommés, aux héri Je souscris à la désignation conventionnelle de bénéficiai Désignation particulière des bénéficiaires: Au moment ou a de partage du capital différent, grâce à un formulaire particulier peuvent y être portés afin de permettre à notre organisme de par acte sous seing privé ou par acte authentique. Lorsqu'une désignation de bénéficiaire nominative devient car	r un PACS du participant, ou au concubin, à défaut et par parts égales aux enfants du participant nés, ifs, à défaut de descendance directe, par parts égales entre eux, à ses parents, à défaut, à ses grands- itiers.
à naître, vivants ou représentés, légitimes, reconnus ou adopt parents survivants, à défaut de tous les susnommés, aux héri Je souscris à la désignation conventionnelle de bénéficiai Désignation particulière des bénéficiaires: Au moment ou a de partage du capital différent, grâce à un formulaire particulier peuvent y être portés afin de permettre à notre organisme de par acte sous seing privé ou par acte authentique. Lorsqu'une désignation de bénéficiaire nominative devient caprévue par le Code civil, sans nouvelle désignation, la désignation.	r un PACS du participant, ou au concubin, à défaut et par parts égales aux enfants du participant nés, ifs, à défaut de descendance directe, par parts égales entre eux, à ses parents, à défaut, à ses grandstiters. res. u cours de votre affiliation, vous pouvez désigner toute autre personne ou fixer un ordre d'attribution et à demander auprès de notre organisme. Les coordonnées du ou des bénéficiaires nommément désignés e les contacter en cas de décès. La désignation du ou des bénéficiaires peut également être effectuée duque par la disparition du ou des bénéficiaires, par annulation du participant ou en cas de révocation ion conventionnelle s'applique pour la part du capital initialement prévue pour ce ou ces bénéficiaires.
à naître, vivants ou représentés, légitimes, reconnus ou adopt parents survivants, à défaut de tous les susnommés, aux héri Je souscris à la désignation conventionnelle de bénéficiai Désignation particulière des bénéficiaires: Au moment ou a de partage du capital différent, grâce à un formulaire particulier peuvent y être portés afin de permettre à notre organisme de par acte sous seing privé ou par acte authentique. Lorsqu'une désignation de bénéficiaire nominative devient caprévue par le Code civil, sans nouvelle désignation, la désignation soussigné, demande mon affiliation à Humanis Prévoyanutorise Humanis Prévoyance à communiquer ces informations Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vou	r un PACS du participant, ou au concubin, à défaut et par parts égales aux enfants du participant nés, ifs, à défaut de descendance directe, par parts égales entre eux, à ses parents, à défaut, à ses grands- itiers. res. u cours de votre affiliation, vous pouvez désigner toute autre personne ou fixer un ordre d'attribution et à demander auprès de notre organisme. Les coordonnées du ou des bénéficiaires nommément désignés eles contacter en cas de décès. La désignation du ou des bénéficiaires peut également être effectuée duque par la disparition du ou des bénéficiaires, par annulation du participant ou en cas de révocation
à naître, vivants ou représentés, légitimes, reconnus ou adopt parents survivants, à défaut de tous les susnommés, aux héri Des souscris à la désignation conventionnelle de bénéficiai Désignation particulière des bénéficiaires: Au moment ou a de partage du capital différent, grâce à un formulaire particulier peuvent y être portés afin de permettre à notre organisme de par acte sous seing privé ou par acte authentique. Lorsqu'une désignation de bénéficiaire nominative devient caprévue par le Code civil, sans nouvelle désignation, la désignation soussigné, demande mon affiliation à Humanis Prévoyant torise Humanis Prévoyance à communiquer ces informations et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vou essant un courrier à l'organisme assureur, Service Satisfacem	r un PACS du participant, ou au concubin, à défaut et par parts égales aux enfants du participant nés, ifs, à défaut de descendance directe, par parts égales entre eux, à ses parents, à défaut, à ses grandstiters. res. u cours de votre affiliation, vous pouvez désigner toute autre personne ou fixer un ordre d'attribution et à demander auprès de notre organisme. Les coordonnées du ou des bénéficiaires nommément désignés et les contacter en cas de décès. La désignation du ou des bénéficiaires peut également être effectuée duque par la disparition du ou des bénéficiaires, par annulation du participant ou en cas de révocation ion conventionnelle s'applique pour la part du capital initialement prévue pour ce ou ces bénéficiaires. ce et certifie complets et exacts les renseignements portés sur le présent bulletin. ions à ses mandataires, réassureurs et organismes professionnels habilités. Conformément à la us pouvez demander communication ou rectification de toutes informations vous concernant en
à naître, vivants ou représentés, légitimes, reconnus ou adopt parents survivants, à défaut de tous les susnommés, aux héri Je souscris à la désignation conventionnelle de bénéficiai Désignation particulière des bénéficiaires: Au moment ou a de partage du capital différent, grâce à un formulaire particulier peuvent y être portés afin de permettre à notre organisme de par acte sous seing privé ou par acte authentique. Lorsqu'une désignation de bénéficiaire nominative devient caprévue par le Code civil, sans nouvelle désignation, la désignation soussigné, demande mon affiliation à Humanis Prévoyanutorise Humanis Prévoyance à communiquer ces informations Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vou	r un PACS du participant, ou au concubin, à défaut et par parts égales aux enfants du participant nés, ifs, à défaut de descendance directe, par parts égales entre eux, à ses parents, à défaut, à ses grandstiters. res. u cours de votre affiliation, vous pouvez désigner toute autre personne ou fixer un ordre d'attribution et à demander auprès de notre organisme. Les coordonnées du ou des bénéficiaires nommément désignés et les contacter en cas de décès. La désignation du ou des bénéficiaires peut également être effectuée duque par la disparition du ou des bénéficiaires, par annulation du participant ou en cas de révocation ion conventionnelle s'applique pour la part du capital initialement prévue pour ce ou ces bénéficiaires. ce et certifie complets et exacts les renseignements portés sur le présent bulletin. ions à ses mandataires, réassureurs et organismes professionnels habilités. Conformément à la us pouvez demander communication ou rectification de toutes informations vous concernant en
à naître, vivants ou représentés, légitimes, reconnus ou adopt parents survivants, à défaut de tous les susnommés, aux héri Je souscris à la désignation conventionnelle de bénéficiai Désignation particulière des bénéficiaires: Au moment ou a de partage du capital différent, grâce à un formulaire particulier peuvent y être portés afin de permettre à notre organisme de par acte sous seing privé ou par acte authentique. Lorsqu'une désignation de bénéficiaire nominative devient caprévue par le Code civil, sans nouvelle désignation, la désignation soussigné, demande mon affiliation à Humanis Prévoyant itorise Humanis Prévoyance à communiquer ces informations et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vou essant un courrier à l'organisme assureur, Service Satisfacem	r un PACS du participant, ou au concubin, à défaut et par parts égales aux enfants du participant nés, ifs, à défaut de descendance directe, par parts égales entre eux, à ses parents, à défaut, à ses grands- litiers. res. u cours de votre affiliation, vous pouvez désigner toute autre personne ou fixer un ordre d'attribution et à demander auprès de notre organisme. Les coordonnées du ou des bénéficiaires nommément désignés e les contacter en cas de décès. La désignation du ou des bénéficiaires peut également être effectuée duque par la disparition du ou des bénéficiaires, par annulation du participant ou en cas de révocation ion conventionnelle s'applique pour la part du capital initialement prévue pour ce ou ces bénéficiaires. ce et certifie complets et exacts les renseignements portés sur le présent bulletin. ions à ses mandataires, réassureurs et organismes professionnels habilités. Conformément à la is pouvez demander communication ou rectification de toutes informations vous concernant en tion Clients – 303 rue Gabriel Debacq, 45 777 SARAN Cedex. Cachet de l'entreprise